



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_038-DE
Reçu le 02/07/2025

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 5

Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.

Convention de partenariat dans le cadre du festival « Lire et grandir en famille » 2025

Monsieur le Maire

Rappelle que la 6^{ème} édition du festival « Lire et grandir en famille » a lieu du 08 au 29 novembre 2025.

Cet évènement local à la portée intercommunale est co-construit par le réseau de médiathèques du Champsaur-Valgaudemar (Ancelle, Chabottes, Saint-Bonnet et Saint-Jean-Saint-Nicolas) et le centre social Planète Champsaur-Valgo.

Rappelle qu'il associe l'expertise et la connaissance du territoire du centre social aux compétences culturelles et aux capacités de conseil des médiathèques. Depuis 2019 date de sa première édition, le festival ne cesse d'accroître sa fréquentation et son rayonnement s'élargit progressivement au bassin gapençais. Initialement, ce festival était dédié à la petite enfance mais depuis 3 éditions il s'étend à la famille plus généralement et à tous les profils de familles, du tout-petit jusqu'à l'adolescent.

Rappelle qu'il est désormais ancré dans le paysage culturel local aux côtés de "Lignes de Crêtes" et de "Partir en livre", renforçant le rôle de premier établissement culturel des médiathèques et rappelant par le partenariat avec le pôle famille du centre social la dimension sociale et familiale de l'évènement et de ses lieux d'accueil.

Rappelle que pour mener à bien ce projet, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a déposé une demande de subvention globale auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Afin de participer aux dépenses de l'évènement, les communes d'Ancelle, Chabottes, Saint-Jean-Saint-Nicolas et le centre social Planète Champsaur-Valgo s'engagent à travers une convention signée avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur à régler une partie des prestations.



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_038-DE

Reçu le 02/07/2025

Rappelle que le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Gap à la suite à la réception du titre émis par la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur paiera directement les frais émanant de cet évènement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'exposé du Maire,

ARTICLE 2. Autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat avec les communes d'Ancelle, de Chabottes, de Saint-Jean-Saint-Nicolas et le centre social Planète Champsaur-Valgo.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 02 JUL. 2025
Affiché ou publié le : 30 JUIN 2025

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK